

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-01

OBJET : Remboursement support I.D.G. du SIARD à la Commune de Domblans.

Vu que la contribution informatique de gestion (I.D.G.) pour le SIARD est intégrée dans le PACK Standard de Magnus et facturée à la Commune de DOMBLANS,

Vu que cette contribution s'élève à 500,00 € pour l'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au mandatement de cette participation.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-02

OBJET : Recouvrement de la participation du SIARD pour les travaux de secrétariat en 2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité due par le S.I.AR.D. à la Commune pour les travaux de secrétariat s'élève à 2500 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès du S.I.A.R.D.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-03

OBJET : Actualisation des tarifs 2018 pour 2019 : ancien cimetière, columbarium, droit de place, emplacement stockage bois de chauffage, droit occupation de terrain à un apiculteur

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2018 pour l'ancien cimetière (concessions et cases du columbarium), les droits de places pour camions outillage et camion pizzas, emplacement stockage bois de chauffage, droit occupation de terrain à un apiculteur :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Concessions ancien cimetière → durée 50 ans	32,00 €	33,00 €
Cases columbarium ancien cimetière → durée 50 ans	1300,00 €	1300,00 €
Droit de place camions outillage	84,00 €	85,50 €
Camions pizzas (trimestre)	59,00 €	60,00 €
Emplacement stockage bois de chauffage / an	16,00 €	17,00 €
Droit occupation de terrain à un apiculteur / an	41,00 €	42,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-05

OBJET : Actualisation des tarifs 2018 pour 2019 : eau-assainissement

Monsieur Chevassu propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2019 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit à compter du 01/01/2019 :

	Tarif 2018 H.T.	Tarif 2019 H.T.
Taxe d'abonnement	6,40 €	6,50 €
Location compteur	8,70 €	8,80 €
Consommation eau potable	0,600 €	0,700 €
Taxe d'assainissement	0,540 €	0,550 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Analyses obligatoires	0,050 €	0,051 €
Vérification réseau-nettoyage	0,075 €	0,076 €
Prélèvement ressource en eau	0,096 €	0,097 €
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
<u>Compteurs industriels</u>	Tarifs 2018 H.T.	Tarifs 2019 H.T.
S.A. V33	219,00 € 205,80 €	220,00 € 206,80 €
S.A. RAVIER	155,10 €	156,00 €
SCI LA VALICHETTE	29,80 €	30,40 €
CHATEAU DE LA MUYRE	29,80 €	30,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-06

OBJET : Participation pour l'assainissement collectif (non assujettissement à la TVA)

Monsieur Chevassu propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2019 le montant de la participation pour l'assainissement collectif à compter du 01/01/2019 :

- Hors lotissement communal : 385 € x 3 ans = 1155 €
- Lotissement communal : 440 € x 1 seul versement = 440 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-07

OBJET : actualisation pour 2019 des tarifs de location.

Sur les propositions de Monsieur CAMPY, le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2019 les tarifs ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2018	Tarifs 2019
▶ Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour)	51,00 €	52,00 €
▶ Location des garages communaux (trimestre)	50.30 €	50,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-08

OBJET : Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2020.

Monsieur CAMPY propose de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2020 comme suit (voir annexes) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le 05/11/2018

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2020

(Délibération du Conseil Municipal du 30/10/2018)

◆ **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.

◆ **Sonorisation** : tarif unique 40,00 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**

Surfaces utilisées	Grande Salle ¹ Surface : 250 m ²		Cuisine		Petite Salle ²		Sonorisation	Tables 4 personnes	Tables 6 personnes	Chaise
	Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Equipée d'un lave-vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		Surface : 70 m ²					
Utilisateurs	W.E. court ³	W.E. long ⁴	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	40,00 €/jour	Dimensions en cm 120 x 80	Dimensions en cm 180 x 80	250
1 – DOMBLANS	165,00 €	255,00 €	42,00 €	63,00 €	63,00 €	83,00 €	40,00 €/jour	Nombre de tables	Nombre de tables	
2 – EXTERIEUR	255,00 €	382,00 €	65,00 €	107,00 €	107,00 €	168,00 €	40,00 €/jour	20	30	
3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place)	427,00 €/jour		107,00 €/jour		107,00 €/jour		40,00 €/jour			

1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires

2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (voir au verso)

Tarifs d'utilisation de la salle en semaine

(Délibération en date du 30/10/2018)

➤ **Les lundi, mardi, mercredi et jeudi ouvrables**, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (*Domblans, extérieur, professionnels avec vente*), et pour chacune des surfaces utilisées.

Il est précisé que cette minoration de tarif :

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono.
- ➤ Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

TARIFS (électricité et chauffage compris)

-
- salle des associations + kitchenette adjacente : **34,00 €**
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **87,00 €**
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **108 €**

En cas de doute ou de difficultés, le gestionnaire pourra contacter l'adjoint en charge des bâtiments **avant établissement du devis.**

Quelques renseignements complémentaires extraits du règlement général :

- Pour réserver, s'adresser directement au gestionnaire ☎ 06.46.90.06.33
- Pas de réservation possible plus de 11 mois avant la date d'utilisation demandée
- Possibilité de louer séparément grande salle ou petite salle, avec ou sans cuisine (tarifs ci-dessus)
- Nettoyage : il est assuré par l'utilisateur, qui devra laisser les locaux en parfait état de propreté, **à l'exception de la grande salle, qui sera seulement très soigneusement balayée, sans utilisateur de liquide d'aucune sorte.**
- L'installation de tentures, guirlandes, décors mobiles et toute décoration sur les murs ou plafonds **sont rigoureusement interdits, quel que soit le mode de fixation.**

Pour informations plus précises, lire le règlement intérieur et contacter éventuellement le gestionnaire

3 Clefs remises vendredi 18 h, restituées dimanche 11 h

4 Clefs remises vendredi 18 h, restituées lundi 11 h

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-09

OBJET : Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2020.

Monsieur CAMPY rappelle au Conseil Municipal que le tarif actuel est de 3,80 € le m³ jusqu'au 31/12/2019, et propose l'augmentation suivante :

- ▶ 3,90 € le m³ à compter du 01/01/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif énoncé ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission en Préfecture le 05/11/2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-11

OBJET : Remplacement photocopieur de la Mairie - Proposition AXURA (XEROX)

Vu l'offre financière établie par XEROX pour le remplacement du photocopieur

Vu que cette nouvelle proposition fait ressortir une économie de 209.75 € HT /trimestre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'offre établie par XEROX
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-12

OBJET : parcelle boisée à Blandans - Décision

Vu la nouvelle proposition de prix de M. VUILLAUME à 35 000 € pour sa parcelle boisée cadastrée ZE 034 sise à Domblans alors que l'accord initial était de 33 000 €,

Vu l'exposé de la situation au Conseil Municipal,

Compte tenu que l'ensemble des conseillers a été étonné de ce revirement après l'accord initial,

Dans ces conditions, la commune a décidé de ne pas poursuivre la négociation avec M. VUILLAUME et ne va donc pas surenchérir. Le budget alloué à cette opération reste néanmoins disponible jusqu'à la fin de l'année.

Pour extrait conforme,
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-13

OBJET : effacement rural lotissement de la Sarazine avant-projet sommaire.

Vu l'avant-projet sommaire établi par le SIEDEC pour les travaux d'effacement rural pour lotissement de la Sarazine dont le plan de financement prévisionnel sommaire est le suivant :

- effacement rural :
 - ▶ solde net à la charge du demandeur : 62 733,58 €
- éclairage public sur travaux esthétique :
 - ▶ solde à la charge du demandeur : 28 908,35 €
- infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :
 - ▶ solde à la charge du demandeur : 14 443,38 €

→ **Soit un solde total à la charge de la Commune de 106 085,31 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avant-projet sommaire
- précise que ce n'est qu'un accord de principe et que la décision définitive sera prise lors de l'élaboration du budget primitif 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 23/10/2018

Présents : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

Absent excusé : Mr Christophe PITEL,

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-10-14

OBJET : demande de Mme Eléna MAITRE responsable de l'activité cirque au sein du Foyer Rural de Domblans

Vu la demande de Mme Eléna MAITRE, animatrice de l'activité cirque au sein du Foyer Rural de Domblans pour l'achat d'un cerceau aérien d'un montant d'environ 505 €,

Compte tenu que cette activité regroupe un nombre important d'enfants, que ce cerceau sera utilisé uniquement dans la salle de motricité de l'école sous sa surveillance et contribuera ainsi à enrichir son activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à cette demande
- indique que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
transmission à la Préfecture le 05/11/2018